OEA/Ser.W

CIDI/OD-117/21

 24 septembre 2021

 Original: anglais

PROJET D’ORDRE DU JOUR

Date : mardi 28 septembre 2021

Heure : 14 h 30 – 17 h 30

Lieu : virtuel

1. Examen et adoption du projet d’ordre du jour (CIDI/OD-xxx/21)
2. La science, la technologie, l’innovation et l’entrepreneuriat pour promouvoir l’inclusion des femmes, des filles et d’autres populations en situation de vulnérabilité
* Document de réflexion : document CIDI/INF.454/21 : [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=454&lang=e) | [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=454&lang=s) | [Français](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=454&lang=f) | [Português](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=454&lang=p)
* Exposés :
* Biographie des intervenantes : document CIDI/INF.457/21 : [Textuel](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=457&lang=t)
* Textes des exposés des intervenantes : document CIDI/INF. 458/21: [Textuel](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=458&lang=t)
* Shelli Brunswick, présidente directrice générale, Space Foundation, États-Unis
* Saiph Savage, professeure adjointe et directrice de la Civic A.I. Lab, Northeastern University-Khoury College of Computer Sciences, Boston, Mass., et codirectrice du laboratoire d'innovation civique de l'UNAM au Mexique
* Vanise Zimmer, fondatrice et présidente, ElasBank, Brésil
* Dialogue avec les États membres

3. Questions de procédure

 i. Cycle de programmation 2021-2024 du Fonds de coopération pour le développement (FCD)

* Document CIDI/INF. 459/21: [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=459&lang=e) | [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/INF.&classNum=459&lang=s)

ii. Rapport de la Commission sur les politiques de partenariat pour le développement concernant la proposition de modèle pour les réunions de ministres et de hauts fonctionnaires sur le développement

* Document CIDI/CPD/doc. 208/21 rev.1 : [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/CPD/doc.&classNum=208&lang=e) | [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/CPD/doc.&classNum=208&lang=s) | [Français](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/CPD/doc.&classNum=208&lang=f) | [Português](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/CPD/doc.&classNum=208&lang=p)
1. Examen du projet de Charte interaméricaine des entreprises [AG/RES. 2954 (L-O/20)] :
* Rapport du Groupe de travail chargé d’élaborer le projet de Charte interaméricaine des entreprises
1. Réunions interaméricaines du CIDI

Tourisme : XXVe Congrès interaméricain des ministres et hauts fonctionnaires chargés du tourisme

- Établissement de l’ordre de préséance des délégations[[1]](#footnote-1)/

- Liste préliminaire des observateurs et invités : document CIDI/doc.322/21[[2]](#footnote-2)/: [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/DOC.&classNum=322&lang=e) | [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/DOC.&classNum=322&lang=s)

Coopération : IIIe Réunion spécialisée du CIDI des hauts fonctionnaires chargés de la coopération

- Avant-projet d’ordre du jour : document CIDI/doc.323/21 : [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/DOC.&classNum=323&lang=e) | [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/DOC.&classNum=323&lang=s) | [Français](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/CPD/doc.&classNum=323&lang=f) | [Português](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/CPD/doc.&classNum=323&lang=p)

- Liste préliminaire des observateurs et invités : document CIDI/doc. 325/21[[3]](#footnote-3)/: [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=325&lang=e) | [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=325&lang=s)

Éducation : IXe Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine de l’éducation

- Changement de date de la réunion : projet de résolution : document CIDI/doc.327/21: [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/DOC.&classNum=327&lang=e) | [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/DOC.&classNum=327&lang=s) | [Français](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/CPD/doc.&classNum=327&lang=f) | [Português](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/CPD/doc.&classNum=327&lang=p)

- Avant-projet d’ordre du jour annoté : document CIDI/doc.326/21: [English](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=326&lang=e) | [Español](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=326&lang=s)

1. Autres questions

CIDRP03339F04

1. . Règlement applicable aux réunions sectorielles et spécialisées au niveau ministériel et/ou des hauts fonctionnaires du Conseil interaméricain pour le développement intégré CIDI :

Article 14**.** L’ordre de préséance des délégations pour chaque réunion est établi par la réunion ordinaire ou extraordinaire du CIDI correspondante, selon l’ordre alphabétique en espagnol établi à partir de la première place désignée par tirage au sort. L’ordre de préséance des observateurs permanents est établi de la même manière. [↑](#footnote-ref-1)
2. . Article 17. Peuvent également envoyer des observateurs aux réunions :

	1. les gouvernements des États membres de l’Organisation des Nations Unies (ONU) ou de ses institutions spécialisées qui ont exprimé leur intérêt à y assister, avec l’autorisation préalable de la réunion ordinaire mensuelle du CIDI ;
	2. les entités et organismes interaméricains gouvernementaux à caractère régional ou sous-régional qui ne sont pas compris parmi les organes et organismes de l’Organisation, avec l’autorisation préalable de la réunion ordinaire mensuelle du CIDI ; et
	3. les organismes spécialisés rattachés à l’ONU et d’autres organismes internationaux, lorsque le prévoient les accords en vigueur conclus avec l’Organisation ou, à défaut de ces accords, avec l’autorisation préalable de la réunion ordinaire mensuelle du CIDI.Les observateurs visés dans le présent article peuvent prendre la parole aux réunions du CIDI ou de ses commissions sur invitation du président correspondant.

Aux effets du présent article, le Secrétaire général de l’Organisation et/ou le Secrétaire exécutif au développement intégré transmet les communications pertinentes.

Article 18**.** Peuvent assister aux réunions sectorielles ou spécialisées du CIDI, en qualité d’invités spéciaux, moyennant l’autorisation préalable de la réunion ordinaire mensuelle du CIDI et avec le consentement du gouvernement du pays d’accueil, les organisations ou entités gouvernementales nationales et internationales et les personnes de compétence reconnue dans les questions devant être examinées, du moment qu’elles expriment leur intérêt à assister à ces réunions.

Les invités spéciaux visés au présent article peuvent prendre la parole aux réunions sectorielles ou spécialisées du CIDI sur invitation du président de la réunion.

Toute demande faite pour assister aux réunions en qualité d’invité spécial doit être adressée au Secrétariat général de l’Organisation au moins quinze jours avant l’ouverture de la réunion sectorielle ou spécialisée du CIDI.

Aux effets du présent article, le Secrétaire général de l’Organisation et/ou le Secrétaire exécutif au développement intégré adressent les invitations pertinentes. [↑](#footnote-ref-2)
3. . Les mêmes règles que celles spécifiées dans la note de bas de page 2 s’appliquent. [↑](#footnote-ref-3)